

Contribution au projet politique de l'UDF

Mariage des couples homosexuels, homoparentalité et adoption

Proposé par Cédric AUGUSTIN (citoyen@isoca.com)

Fédération UDF 06 des Alpes maritimes

Juin 2006

Table des matières

Introduction.....	2
La famille.....	2
Sous ensemble de la société.....	2
Evolution.....	2
Les couples de même sexe.....	2
Le PACS.....	2
Discrimination à l'encontre des citoyens homosexuels.....	3
Homoparentalité et intérêt de l'enfant.....	3
Développement de l'enfant.....	3
Adoption.....	3
Mariage des couples de même sexe.....	4
Symbole.....	4
Différence générationnelle.....	4
Conclusion.....	4
Références pour en savoir plus.....	4
Les positions des principaux partis politiques.....	5
UDF.....	5
Parti socialiste.....	5
UMP.....	5
Les verts.....	6
Mission d'information parlementaire.....	6
Autres partis politiques.....	6

Introduction

Le but de cet essai est de tenter de s'affranchir de l'affect concernant l'homosexualité et de mettre en avant l'intérêt général à légiférer dans le sens du mariage des couples homosexuels, de l'homoparentalité et de l'adoption.

Notre société gagne à avoir des familles stables. Une fois la définition de famille remise en perspective du point de vue de l'intérêt général, il apparaît que les familles homoparentales et les couples homosexuels sont tout aussi bénéfiques que les autres à la société et que les disparités actuelles du droit empêchant leur stabilité et leur reconnaissance doivent être abolies.

La famille

Sous ensemble de la société

Au sein des organisations humaines (état, commune, entreprise, association...), la famille est la plus petite unité qui reproduit notre modèle sociétal. Toutes ces organisations ont des interactions économiques, hiérarchiques, affectives, solidaires, antagonistes avec, pour fonctionner, une organisation, un système éducatif, des règles et un système de sanctions pour que ces règles soient appliquées.

On retrouve dans la famille les éléments clés de tous les autres niveaux de la société : une hiérarchie, une économie (basée sur le service), des relations affectives et antagonistes, une solidarité entre les membres, une autorité qui définit des règles et applique les sanctions positives ou négatives.

Dans cette définition volontairement utilitariste de la famille, une famille construite autour d'un couple homosexuel n'est pas distinguable d'une famille hétérosexuelle ou recomposée. Le bénéfice net pour la société est strictement le même.

Evolution

Cette famille est au même titre que les autres éléments de la fractale, garante du modèle. Elle véhicule et transmet les valeurs qui sont fondatrices de toute la société. Les évolutions de la société sont intimement liées à celle de la famille.

Parmi les grandes mutations récentes de la société et de la famille on peut noter :

- la contraception,
- le travail des femmes,
- l'émancipation par rapport aux valeurs religieuses,
- la logique individualiste promu notamment par les médias,
- l'augmentation du nombre de divorces et des familles monoparentales,
- la diversification des réseaux relationnels grâce aux moyens de communication (téléphones mobiles, internet) les rendant beaucoup plus vastes, souvent superficiels et fragiles,

Certaines de ces évolutions tendent vers une déstabilisation du cercle familial. Face à ces évolutions, toutes les démarches qui tendent vers une consolidation « volontaire » d'un cercle familial sont donc aussi des éléments de consolidation de la société.

Les couples de même sexe

Les couples de même sexe qui font la démarche de constituer une famille, participent à la consolidation de notre modèle sociétal basé sur la famille et, s'ils ont des enfants, leur transmettent ce modèle. Du point de vue de la société, ces familles participent tout autant que les autres à la constitution et la transmission du modèle.

En effet, il n'y a pas de raison de croire qu'au sein d'une famille dans laquelle les parents sont homosexuels, les valeurs transmises aux enfants ou défendues dans la société soient différentes de celles d'une famille hétérosexuelle. En général ce sont celles enseignées par la génération précédente assorties du vécu de chacun : respect ou pas d'autrui et de ses biens, partage et don, frustration, valeur des choses, langage, discipline ou indiscipline, relation à l'autorité, mensonge et vérité, rancœur et amour...

Le PACS

Le PACS est un substitut simplifié du mariage qui va dans le sens de la stabilisation du couple. A ce titre c'est une avancée. Cependant, ce contrat introduit, parmi les citoyens, des disparités de droits qui ne sont excusables qu'au regard de l'histoire qui a abouti à sa création.

Le PACS n'a pas vocation à devenir un mariage bis mais bien à rester une procédure simplifiée d'union, facile à souscrire et à rompre pour les couples hétérosexuels ou homosexuels.

Par opposition, le mariage est un engagement fort d'un couple dans un projet de fondation d'un foyer. Cette démarche est favorisée par le législateur par nombre d'avantages aujourd'hui inaccessibles aux couples homosexuels qui pourtant souhaiteraient eux aussi faire cette démarche participant à la structuration de notre société.

Comme pour la loi sur l'avortement qui a nécessité du temps pour être adoptée par les français, nous pouvons espérer que la société a suffisamment évolué pour maintenant étendre le mariage à tous les types de couples qui souhaitent bâtir un foyer.

Discrimination à l'encontre des citoyens homosexuels

Les couples de même sexe vivant dans le cadre du PACS ne disposent pas des mêmes droits que les couples mariés en matière de vie de couple et de parentalité :

- Dispositions testamentaires (héritage à destination des enfants du conjoint, donation au dernier des vivants...),
- Adoption d'enfant impossible, notamment celui du conjoint,
- Dissolution (aucun droit du partenaire pacsé à une prestation compensatoire),
- Accès aux soins,
- Don d'organes entre membres du couple,
- Pension de reversion pour un couple PACSé.

Les personnes homosexuels ne choisissent pas de l'être, mais le sont ou le deviennent. Les évolutions de la société leur permettent aujourd'hui de l'assumer. Le législateur doit s'assurer de l'égalité de tous les citoyens et mettre fin à cette disparité de droit.

Homoparentalité et intérêt de l'enfant

Développement de l'enfant

Un des principaux freins au mariage des couple homosexuels et à l'adoption est l'idée selon laquelle les enfants qui évolueraient dans de tels couples ne se développeraient pas « normalement ».

Sans entrer dans les détails qui sont abondamment documentés par ailleurs, les études réalisées dans les pays anglo-saxons depuis plusieurs années et récemment en 2000 en France sur le développement des enfants élevés par des couples homosexuels ne montrent aucune différence statistique de comportement de ces enfants par rapport à ceux élevés par des couples hétérosexuels. Ces enfants ont les mêmes taux de réussite et d'échec dans les mêmes domaines que le reste de la population.

L'orientation sexuelle des parents n'a pas plus d'influence que la religion, l'appartenance politique ou la couleur de la peau sur le développement de l'enfant. Cet argument n'est donc pas pertinent pour s'opposer au mariage et à l'adoption par les couples homosexuels. Ce qui compte est la stabilité du foyer.

Adoption

Il existe 2 cas principaux d'adoption : des familles recomposées ou des couples non mariés dans lequel le beau-parent souhaite adopter l'enfant de son conjoint, ou un couple avec ou sans enfant qui adopte un nouvel enfant.

Adoption par le beau-parent

Dans le premier cas, que le couple soit hétérosexuel ou homosexuel, il n'est pas possible pour un beau-parent d'adopter l'enfant de son conjoint sauf si le deuxième parent a perdu tous ses droits sur l'enfant et que l'adoptant est « marié » avec le parent de l'enfant.

Un enfant élevé au sein d'une famille stable hétérosexuelle ou homosexuelle peut se voir retirer de son cercle familial et séparé de ses demi frères et soeurs si son parent biologique a le moindre problème (décès, handicap, conflit avec l'autre parent biologique...). Le beau-parent n'ayant aucun droit pour poursuivre l'accompagnement de l'enfant.

Il est donc urgent de définir un statut du beau-parent comparable à l'adoption simplifiée, où le beau-parent peut avoir la tutelle, sans pour autant rompre les liens avec l'autre parent biologique, et ce indépendamment de l'âge de l'enfant. Le but étant de préserver l'intérêt de l'enfant

Adoption d'un nouvel enfant

Les systèmes d'adoption sont aujourd'hui des processus longs et difficiles. De fait, seuls des couples stables dans le temps peuvent arriver au bout du processus d'adoption. Ces délais sont le principal garde-fou si l'on étend l'adoption aux couples homosexuels.

Mariage des couples de même sexe

Symbole

Le mot « mariage » porte en lui un caractère symbolique, sacré pour certain qui peut être un frein idéologique dans la population à l'acceptation du mariage des couples homosexuels.

Certain proposent de lui donner un autre nom afin notamment de découpler cette union de sa connotation religieuse. Ce pourrait être « Union civile » par exemple. Cependant, ceci conduit à une nouvelle discrimination, même symbolique.

Différence générationnelle

On note cependant que les plus jeunes sont généralement indifférents au mariage des couples de même sexe par opposition à leurs aînés qui expriment un rejet plus basé sur des principes et que sur des arguments.

Conclusion

Le bénéfice net pour la société est le même qu'une famille soit composée d'un couple homosexuel ou hétérosexuel. De plus, tout ce qui concourt à la consolidation de la famille concourt à la consolidation de notre société, les familles homoparentales comme les autres. A ce titre le PACS est un début mais est insuffisant car il n'abolit pas les disparités de droits entre citoyens basées sur leur orientation sexuelle. Le mariage étendu aux couples de même sexe est le moyen de mettre un terme à ces disparités et ouvre la possibilité de reconnaître l'homoparentalité.

Les études ayant montré que l'orientation sexuelle des parents n'a pas d'influence sur le développement de l'enfant, il faut affirmer l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à évoluer au sein de sa famille qu'elle soit hétérosexuelle, recomposée ou homoparentale en donnant le moyen aux homosexuels d'adopter pour faciliter la transmission et la co-éducation.

Du point de vue technique et administratif, les disparités de droits actuelles sont faciles à abolir contrairement à celles liées au chômage ou à l'éducation par exemple. Le problème se situant au niveau de l'affect, notamment des aînés, à l'égard du « mariage » et de l'adoption.

Le débat au sein de notre parti ne devrait pas être pour ou contre l'union civile ouverte aux couples de même sexe et à l'adoption, mais comment mettre en oeuvre l'égalité de tous les citoyens quelque soit leur orientation sexuelle, comme cela a été réalisé dans d'autres pays européens (Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas).

Références pour en savoir plus

« LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DE PARENTS HOMOSEXUELS COMPARÉ À CELUI DES ENFANTS DE PARENTS HÉTÉROSEXUELS », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 15, n°3, 1994), Danielle JULIEN, Monique DUBÉ, <http://www.france.qrd.org/assocs/apgl/documents/doc11.htm>

« Approche psychologique et comportementale des enfants vivant en milieu homoparental », Thèse de Médecine de Stéphane Nadaud présenté à l'université de Bordeaux 2 en 2000.

Dossier thématique de RTL : <http://www.rtl.be/Site/Index.aspx?LG=1&PageID=869>

L'Association des Parents et futurs parents Gays et lesbiens : <http://www.apgl.asso.fr/>

Les positions des principaux partis politiques

UDF

Il n'y a pas de position officielle de l'UDF sur le sujet car le projet politique est en cours de rédaction (c'est le pourquoi de cette contribution). On peut dire que les élus UDF sont partagés entre contre et ne se prononcent pas encore.

François Bayrou

Lors du congrès de Lyon, François Bayrou a commenté la signature par des élus UMP et UDF d'une pétition contre le mariage des couples homosexuels. Il est resté très prudent sur le sujet laissant la porte ouverte au débat, tout en ne se disant pas favorable :

« C'est notre différence, mais -je vais heurter quelques-uns dans cette salle- j'ai désapprouvé l'inspiration de la pétition contre l'adoption homosexuelle et les termes de cette pétition.

Je le dis parce qu'il y a un certain nombre d'amis qui, sûrement, ne comprennent pas ce que j'exprime et puis aussi, j'ai désapprouvé cette pétition -non pas que je sois favorable à l'adoption homosexuelle, je pense que ce sujet mérite d'être traité avec beaucoup de prudence, beaucoup de nuance et beaucoup de respect- je vais vous dire pourquoi.

D'abord parce qu'il y a des centaines de milliers d'enfants, dans notre pays, qui sont élevés par des couples homosexuels. Parce que des femmes et des hommes ont traversé cette épreuve, ce changement dans leur vie, ont commencé dans leur vie en croyant que leur destin, leur voie, était d'être comme leurs parents et puis qu'ils ont découvert, ensuite, d'autres éléments d'eux-mêmes, de leur identité, de leur choix. Or ils avaient des enfants et ils les élèvent, ils étaient la mère ou le père d'enfants qui étaient nés dans un couple, et ils sont obligés de continuer d'assumer leur charge de mère et de père, et tous ne le font pas mal !

Je sais que je heurte certains d'entre vous, mais comme nous sommes dans une famille où le débat est libre, je voulais vous dire cela.

J'ajoute une chose. Dans la pétition, il est écrit : "Un enfant a besoin d'un père et d'une mère". Que fait-on lorsque c'est une mère célibataire qui a un enfant et que le père n'est pas là ? Et que fait-on pour ceux de nos compatriotes célibataires qui ont adopté des enfants, des femmes formidables que je connais, proches, qui élèvent des enfants toutes seules, qu'elles ont adoptés, et qui les élèvent bien ? Qu'est-ce qu'on fait si l'on ne fait pas attention à la manière dont on parle ? Si l'on se met dans le mouvement de cette société, d'ailleurs toujours plus violente et toujours davantage porteuse d'accusations, d'un groupe contre un autre, d'une identité contre une autre, d'une couleur contre une autre, d'une religion contre une autre, d'une manière de vivre contre une autre ? Nous sommes là pour les réconcilier et non pas pour les confronter. »

Claire Gibault

Lors de ce même congrès, Claire Gibault, député européen en charge entre autre de la famille, insista particulièrement sur les sujets de société sur lesquels l'UDF peut être en pointe, en usant « de sa liberté et de sa créativité », comme la politique familiale et la réflexion sur l'homoparentalité.

Les jeunes UDF

Les Jeunes UDF soutiennent l'adoption par des couples homosexuels et la reconnaissance des nouvelles forme de famille (<http://jeunes.udf.org/neuf/communiques.php?id=35&year=2006>).

Parti socialiste

Le projet du PS pour 2007 (http://www.parti-socialiste.fr/tiki-download_file.php?fileId=187) diffusé le 12 juin annonce en page 25 :

« Dans le couple. Nous améliorerons le PACS en matière d'inscription à l'état civil, de régime des biens, de droits de succession, de droit au logement, de droits sociaux. Le mariage et l'adoption seront ouverts aux couples de même sexe. »

UMP

Il n'y a pas pour le moment de position officielle de l'UMP sur le sujet. La très grande majorité des députés ont réaffirmés leur opposition au mariage des couples homosexuels et à l'adoption en signant la pétition contre.

Nicolas Sarkozy dans une discussion avec les auditeurs de RMC le 13 février répond :

« Donc reconnaître aux homosexuels le droit de vivre leur amour, le droit de vivre au grand jour, le droit de ne supporter aucune discrimination car les discriminations homosexuelles sont parfaitement scandaleuses, c'est tout à fait ce que je pense. C'est la raison pour laquelle j'ai renforcé le PACS dans ses aspects fiscaux en donnant les mêmes avantages aux pacsés qu'aux couples mariés. Mais justement je suis pour que le PACS ait les mêmes conséquences fiscales que le mariage parce que je pense que le PACS c'est pour les homosexuels et que le mariage c'est pour les hétérosexuels. Et s'agissant de l'adoption, je n'y suis pas favorable parce que je considère qu'une famille pour un enfant, c'est un père et une mère. Il n'y a dans cette remarque aucune connotation morale, simplement le souci que j'ai d'une image de la famille qui passe par un père et une mère. »

Les verts

Les Verts sont pour le mariage des couples de même sexe et pour l'égalité des droits, motion votée au Conseil national inter régional des Verts les 3-4 avril 2004 :

« Décision Cnir-04-034 - Motion d'urgence n°3 : Pour une ouverture du mariage aux couples de même sexe.

Le Conseil National Inter régional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 avril 2004, décide de préciser les positions du mouvement pour une réforme du mariage. Il demande au parti et à ses élus, notamment aux députés Verts, de tout mettre en œuvre pour :

- 1) Dans un premier temps, réclamer l'égalité de tous et toutes en étendant le mariage aux personnes de même sexe ;
- 2) Continuer à revendiquer, par ailleurs, des améliorations substantielles du Pacs. Dans le même temps, réfléchir au renforcement du caractère solennel de l'établissement de la filiation dans l'objectif d'institutionnaliser les engagements et responsabilités qui en découlent ;
- 3) Enfin entamer une réflexion sur l'institution même du mariage, à la lumière de l'évolution des modes de vie pour aboutir à une profonde amélioration de cette institution elle-même.

Pour : 51 / Contre : 0 / Abstentions : 12 / Refus de vote : peu »

De même, les vert se sont prononcés pour l'adoption.

Mission d'information parlementaire

le Rapport d'information au nom de la mission d'information parlementaire sur la famille et les droits des enfants n° 2832 présidée par Patrick Bloche, déposé le 25 janvier 2006 par Mme Valérie Pécresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i2832.pdf> (453 pages) : Dans ce rapport le président (socialiste) écrit un long préambule pour dire qu'il n'est pas d'accord avec les conclusions de ce rapport. Ce rapport est clairement contre le mariage des personnes de même sexe et contre l'adoption par des famille n'étant composée d'un homme et d'un femme.

« Aussi la majorité des membres de la Mission estime-t-elle que la condition de l'altérité de sexes constitue une composante essentielle du mariage, eu égard à la dimension filiative de celui-ci. L'institution du mariage républicain ne se conçoit pas en dehors de l'idée de filiation, et l'altérité des sexes est au cœur de celle-ci. Elle correspond à une réalité biologique, celle de l'infécondité des couples de même sexe, et à un impératif, celui de la construction de l'identité de l'enfant issu nécessairement de l'union d'un homme et d'une femme, comme il est indiqué infra dans les développements relatifs à la filiation. C'est donc avant toute autre considération l'intérêt de l'enfant qui conduit la majorité de la Mission à refuser de modifier les contours du mariage. »

Autres partis politiques

- Il n'y a aucune information sur le sujet de l'homoparentalité et de l'homosexualité sur le site du parti radical.
- Les radicaux de gauches sont favorables au mariage des couples homosexuels et à l'adoption.
- Les communistes ont déclaré qu'ils proposeraient un projet de loi pour le mariage et l'adoption.

J'ai volontairement ignoré les autres partis d'extrême.